



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2017-03, 04 et 05

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal **le 4 avril 2017** à 18h45 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les trois (3) demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets :

Les demandes de dérogations mineures ont pour but d'autoriser un projet de lotissement dérogeant sur les éléments suivant :

1. Distance de **60,86 mètres** entre la rue projetée et un lac
2. Orientation des lignes latérales du lot 2 et 3 **non perpendiculaire** à la rue

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur exige, pour chaque point mentionné ci-haut, les choses suivantes :

1. La distance minimale entre une rue et un lac est établie à 75 mètres.
2. Les lignes latérales de lot doivent être perpendiculaires à la ligne de rue sauf lorsque le but recherché est d'adoucir les pentes, d'égaliser des superficies de terrain ou pour des fins de conservation de l'énergie.

Identification du site concerné :

Le projet de lotissement projeté est situé sur le lot 5 901 253, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du 4 avril 2017.

Fait à Shefford, le 20 mars 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma


Sylvie Gougeon